

Questions orales

M. Murta: Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre est vraiment trop vague. Il fait trop de mystère. Dans leur programme concernant l'accord international sur le sucre, les États-Unis établissent un prix minimum de 10c. la livre et un prix maximum de 20c. la livre. Ces renseignements ont déjà été publiés dans bon nombre de publications agricoles des États-Unis. Le ministre va-t-il exposer la position que le Canada entend adopter au sujet du prix minimum et du prix maximum du sucre? Si les Américains peuvent rendre publics leurs prix, le Canada peut certainement faire la même chose. Le ministre ne devrait pas s'entourer de tant de mystère.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis certain que les Américains n'ont pas rendu publique la totalité de leur programme concernant leur politique sucrière. Lorsqu'ils négocient, je suppose qu'ils gardent certaines choses pour eux avant d'entamer les négociations. Je le répète, je me renseignerai auprès de mes collègues du gouvernement pour savoir si je suis autorisé à exposer publiquement ma position, auquel cas je le ferai au début de la semaine.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LA
SOLLICITATION POSSIBLE PAR ARCTIC GAS D'UNE GARANTIE DE
L'ÉTAT POUR LA LEVÉE DE CAPITAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du pipe-line de la vallée du Mackenzie. Le consortium Arctic Gas a déclaré à plusieurs reprises, lorsqu'il a témoigné devant l'Office national de l'énergie, qu'il aurait besoin de la garantie de l'État pour recueillir les capitaux nécessaires à la construction de ce pipe-line. Le 13 décembre, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Arctic Gas ont déclaré à l'Office qu'ils se mettraient en rapport avec les gouvernements américain et canadien dès que la Federal Power Commission à Washington annoncerait la décision préliminaire, c'est-à-dire celle du juge Litt, afin d'entreprendre des négociations serrées au sujet de ces garanties. Ils ont ajouté qu'ils espéraient revenir devant l'Office avant la fin de son enquête pour lui faire part de ces négociations. Or, la décision préliminaire a été annoncée il y a déjà trois mois. Comme l'Office national de l'énergie tiendra probablement ses dernières audiences la semaine prochaine, le ministre veut-il nous dire si des démarches officielles ou non ont été effectuées auprès d'un ministère fédéral, le sien ou un autre, par Arctic Gas à ce sujet et, dans l'affirmative, où en sont les négociations sur la garantie de l'État?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait savoir à la Chambre à d'autres occasions que la demande de construction de Canadien Arctic Gas Pipeline exigerait peut-être la garantie de l'État. Cela nous a été dit par les dirigeants de

[M. Whelan.]

cette société. A ma connaissance, le consortium CAGPL n'a pas sollicité officiellement cette garantie. En ce qui concerne les négociations ONE-CAGPL, je ne suis pas en mesure de répondre à brûle-pourpoint, mais je me renseignerai volontiers.

LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—L'ACHAT
PRÉSUMÉ DE MATÉRIEL PAR ARCTIC GAS ET LA RÉDACTION
D'UN PROJET DE LOI GOUVERNEMENTAL

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ces deux dernières semaines, Arctic Gas a confirmé qu'elle avait passé des commandes fermes pour l'achat de matériel lourd, par exemple de l'acier et une excavatrice pour l'Arctique. D'autre part, il semble que le gouvernement prépare une mesure législative concernant le pipe-line et son administration. Le ministre peut-il nous dire si quelqu'un a été chargé de rédiger une mesure législative concernant le pipe-line de la vallée du Mackenzie? Peut-il nous dire également si le consortium s'occupe effectivement d'acheter du matériel destiné aux travaux de ce pipe-line?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne l'achat de matériel, je n'ai pas eu connaissance de plans ou de contrats qu'aurait établis le consortium de la vallée du Mackenzie, le CAGPL. En ce qui concerne la seconde question au sujet de la rédaction éventuelle d'une loi concernant l'administration du pipe-line de la vallée du Mackenzie, il est juste de dire que certaines personnes s'occupent déjà de prévoir le genre de mesure législative qu'il conviendrait d'adopter au cas où le gouvernement se prononcerait soit en faveur du pipe-line de la vallée du Mackenzie soit de la route Alcan. Le député doit comprendre que, dans l'un ou l'autre cas, le Parlement serait vraisemblablement appelé à légiférer sur un certain nombre de questions. Dans ce sens, il peut y avoir certains travaux en cours. Pour être franc, j'ai demandé qu'on procède ainsi, car il importe, d'après moi, de ne pas être pris de court et de ne pas avoir à accomplir un fort volume de travail en très peu de temps. J'aimerais que le travail progresse pour parer à toute éventualité.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉCISER SA POSITION SUR
L'AVORTEMENT—LA POSITION DU MINISTRE

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Compte tenu du fait que les membres du mouvement Pro-vie sont actuellement dans la capitale nationale afin de faire valoir leurs arguments en faveur d'un plus grand respect à la vie, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend faire une déclaration dans le cadre de la semaine du respect de la vie afin de montrer aux Canadiens que le gouvernement dont il fait partie est prêt à agir pour protéger des vies humaines et particulièrement celle des enfants non encore nés, ceux-ci ayant encore plus besoin de la protection de la loi?